FRC 1.13268 A

n° 42

Case FRC 18781

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE.

CONDUITE ADMINISTRATIVE PENDANT LA GUERRE.

Paris, le 27 Pluviôse, an 7 de la République française, une et indivisible.

LE MINISTRE de l'Intérieur,

Aux Administrations centrales de département,

Et aux Commissaires du Directoire exécutif près de ces Administrations.

CITOYENS, depuis plusieurs mois vous vous occupez sans relâche de l'exécution des lois des 19 et 23 fructidor an 6, et 3 vendémiaire an 7, relatives au départ des réquisitionnaires et des conscrits de la première classe. Si les mesures que vous avez prises, si votre zèle et votre activité n'ont pas encore obtenu tout le succès que vous en attendiez, si quelques hommes faibles ont été sourds à la voix de la patrie et de l'honneur, redoublez d'efforts; employez tour à tour la persuasion et l'autorité; faites que nos armées soient aussi redoutables par le nombre que par le courage et l'intrépidité des héros qui les composent.

THE NEWBERRY LIBRARY

Depuis que deux rois parjures et téméraires, déjà punis de leur audace, nous ont décelé l'exécution peut-être prochaine d'une attaque plus sérieuse et non moins imprudente, la République a dû recueillir toute son énergie, et combiner l'action de tous ses moyens pour faire retomber tous les fléaux de la guerre sur la tête de ses auteurs impies. C'est dans ces circonstances que les Administrations doivent employer ce qu'elles ont de lumières, d'influence et d'ascendant, pour rallier tous les esprits, tous les cœurs, tous les bras, toutes les ressources, autour de l'autel de la patrie. C'est dans ce moment surtout qu'il faut éclairer le peuple sur les projets atroces de ce perfide gouvernement d'Angleterre, qui rattache les fils d'une coalition monstrueuse; de ce gouvernement qui feint d'être l'ami, le champion, le soutien des pontifes, des princes et des peuples, et qui est également leur ennemi, puisqu'il est uniquement avide de l'or et du sang de l'Europe; de ce gouvernement, qui, fomentant nos divisions, ici payant des écrits incendiaires, là salariant des assassins, semblable à un vautour prêt à s'élancer indistinctement sur les cadavres des bourreaux qu'il soudoie et des victimes qu'il fait immoler, voudrait faire de la France un vaste cimetière. C'est à ce féroce ennemi que sont dues la guerre terrible que nous avons soutenue avec tant de gloire, et les nouvelles perfidies que nous venons de châtier, et l'indécision funeste de quelques autres puissances qu'il veut entraîner à leur perte en les armant contre la France. La haine et l'horreur que cette idée doit inspirer à tous les Français, ne sont-elles donc pas capables d'étouffer tous les

germes de dissension, et d'anéantir ces différences d'opinions qui ont été si fatales à notre repos intérieur ? S'il reste encore des partisans du fanatisme, du royalisme et de l'anarchie, s'il est des mécontens, quels qu'ils soient, ne doivent-ils pas abjurer leurs erreurs ? Ah ! tous ceux qui sont nés Français, et qui n'ont point quitté le sein de leur patrie, réunis par leur intérêt commun, et fiers des triomphes des armées republicaines, peuvent-ils n'être pas également animés du desir de se venger des outrages et des crimes de ces tyrans des mers ?

Telles sont, Citoyens, les considérations que vous devez présenter à vos administrés pour exalter l'esprit public, et faire voler sur les frontières les réquisitionnaires et les conscrits qui n'ont pas répondu encore à l'appel qui leur a été fait. Tout ce qui intéresse la défense, la gloire et l'affermissement de la République, doit fixer d'abord votre attention et marcher en première ligne dans l'ordre de vos travaux.

Inscrivez, Citoyens, en caractères remarquables, dans l'enceinte de vos séances, ces mots qui doivent être toujours présens à la pensée des vrais républicains : *Guerre au gouvernement anglais* !

Développez ce texte dans les discours publics, dans les réunions des temples décadaires, dans les fêtes nationales ; n'oubliez, Citoyens, aucune occassion de ramener à cet objet le vœux et les efforts de vos administrés. Saisissez cette circonstance pour rallumer le feu du patriotisme, l'enthousiasme pour la liberté, et entretenir ce juste et louable orgueil national fondé sur l'excellence

de notre gouvernement, sur les prodiges opérés par la révolution, et l'impression que font sur tous les autres peuples les sublimes efforts et les succès inouis de la grande nation. Rien n'est plus propre à vous faire atteindre ce but et à rallier tous les citoyens, que les détails militaires dont vous êtes occupés pour l'exécution des lois relatives aux réquisitionnaires et conscrits. Celle du 19 fructidor an VI, appelant successivement sous les drapeaux de la République tous les jeunes Français depuis l'âge de 20 jusqu'à 25 ans, vous fournit l'occasion de rappeler sans cesse les victoires étonnantes et multipliées de nos armées, le courage, le dévouement et l'héroïsme qui ont amené ces victoires et qui font l'objet de l'admiration de l'univers. Quel texte brillant pour électriser les jeunes cœurs des conscrits, et leur inspirer les sentimens généreux et sublimes qui font les grandes choses!

Le rassemblement des conscrits, leur départ du chef-lieu de département, leur arrivée aux frontières, doivent être des fêtes. Ce ne sont plus, comme autrefois, de malheureux miliciens désignés par le sort dans la seule classe du peuple, qui s'arrachaient en pleurant du sein de leur pays, où ils avaient le regret de laisser les tranquilles et insolens privilégiés pour lesquels ils allaient se battre; ce sont tous les enfans de la grande famille, qui s'arment sans exception pour défendre leur propre cause. Ils partent avec joie, et les chants de la liberté les accompagnent dans leur route. Ils partent sans inquiétude sur leurs propriétés, sur l'intérêt de leurs familles, sur ce qu'ils laissent derrière eux. Vous êtes là, Citoyens Administrateurs, et la loi vous a imposé

l'honorable devoir de veiller pour les défenseurs de la patrie absens de leurs foyers, de faire cultiver leurs terres, de maintenir leurs droits et de protéger leurs familles.

Mais, Citoyens, en vous occupant avec activité de tout ce qui concerne l'organisation et le complément des armées de la République, évitez soigneusement un tort dans lequel sont trop souvent tombés plusieurs administrateurs. Il ne faut pas que la guerre serve de prétexte pour négliger les opérations les plus importantes dans l'intérieur, les vues d'économie publique, les projets utiles, les améliorations dans les différentes branches de l'administration générale, en un mot tout ce qui peut intéresser la prospérité de la République.

Sans doute, dans les États moins considérables par leur étendue, mal arrondis et sur-tout mal gouvernés, l'état de guerre est un fléau destructeur qui plonge dans la misère les peuples exposés à être envahis et courbés sous le poids des impôts, des réquisitions et des prestations les plus odieuses: mais dans un État vaste et cohérent comme la France, dans cet immense territoire dont la contiguité et la masse forment un corps politique si robuste et si solide, dans ce grand pays où les ressources territoriales, agricoles, industrielles et commerciales peuvent suffire aux besoins les plus étendus, et se multiplier encore par le souffle vivifiant de la liberté; enfin, Citoyens, sous un gouvernement constitutionnel, l'état de guerre ne doit se faire sentir que par un redoublement d'activité et d'énergie dans les autorités constituées et les citoyens, et par les transports d'alégresse qu'inspirent les

triomphes de nos armées. Ainsi, au moment même ou les préparatifs et les dispositions militaires semblent nous occuper exclusivement, tous nos efforts doivent tendre à diminuer et atténuer, dans nos départemens, les effets que chez les autres peuples la guerre rend si sensibles ; et, comme si nous jouissions de la paix la plus profonde, rien ne doit nous détourner de chercher les moyens de donner aux sciences, aux arts, à l'agriculture, au commerce, aux manufactures, en un mot à toutes les sources de prospérité publique, une grande et salutaire impulsion. Par-là nous rendons nulles les pertes qu'entraîne l'état de guerre ; nous attachons le peuple à la constitution, aux lois et au gouvernement ; par-là nous inspirons aux puissances étrangères une juste opinion de nos forces, de l'immensité de nos moyens, et de l'imperturbabilité de nos résolutions.

Les deux principaux agens de la fortune publique, comme de celle des particuliers, sont l'agriculture et le commerce. Le moyen de développement le plus fécond qu'on puisse leur donner, c'est la liberté des communications, et la facilité des transports soit par terre, soit par eau.

Les chemins de terre ont été, depuis quelques années, entièrement négligés et dégradés. La taxe destinée à leur entretien n'a pu être mise en activité que dans les derniers mois de l'an VI. Les frais de premier établissement en ont absorbé le produit : mais enfin les barrières sont placées ; elles vont être bientôt affermées pour trois ans : il faut, Citoyens, que dans cet espace de temps les travaux des routes soient

distribués de manière à assurer, dès le printemps de l'an VII, leur entière viabilité, et successivement leur complète réparation et leur meilleur état. La loi vous a donné le moyen le plus efficace ; elle l'a spécialement affecté à l'objet qu'indique le titre même de la taxe. Mettez donc votre zéle, attachez votre gloire à procurer bientôt à la culture et au commerce le bienfait inappréciable d'un bon système de voirie : c'est un des principaux objets de l'économie politique. Les Romains ne perçaient des routes que pour étendre leurs conquêtes : mais les Français républicains ont un motif plus respectable. La circulation est la vie du corps politique, les chemins sont les veines qui la portent et la répandent. C'est l'exploitation des terres, c'est le succès de nos fabriques, c'est l'intérêt public enfin, qui vous commandent, Citoyens, de rétablir les grandes routes ; et depuis la loi des barrières, la guerre ne peut plus être un obstacle à votre zèle ni servir de prétexte à votre négligence.

Si les chemins de terre sont si intéressans, les chemins d'eau ne sont pas moins dignes d'attention. La navigation sur les rivières naturelles ou artificielles diminue les avances de l'agriculture et double ses produits, elle donne des ailes au commerce, pour verser, à peu de frais, sur les pays pauvres, les ressources des contrées florissantes ; pour multiplier l'industrie et les jouissances; pour anéantir les espaces, rapprocher les citoyens, et exécuter physiquement l'idée d'une immense famille qui n'a besoin que d'un instant pour s'entendre et se soulager pendant

la paix, pour se rallier et vaincre pendant la guerre.

Déjà le gouvernement s'est occupé des moyens de procurer à la France ce bienfait digne d'un peuple libre. Tous les mémoires, projets, rapports, tous les plans et tous les écrits qui, avant et depuis la révolution, ont traité de la navigation intérieure, sont rassemblés, soumis à un examen sévère; et dans une instruction qui a été adressée à tous les départemens, on a déjà indiqué les premiers points par lesquels peuvent s'effectuer les jonctions d'un grand nombre de fleuves et de rivières. Voilà, Citoyens, un objet digne de vos méditations et de l'attention la plus sérieuse, qu'aucune considération, aucune circonstance ne doit faire perdre de vue. Si nous ne pouvons réaliser sur-le-champ l'exécution de toutes les parties du vaste plan qu'il nous présente, envisageons-les du moins sous toutes leurs faces; examinons les difficultés, écartons toutes celles qui sont surmontables, préparons tous les matériaux, et devançons, autant qu'il dépend de nous, les avantages inappréciables de cette grande entreprise.

Je vous l'avouerai, Citoyens, je ne pourrais concevoir une opinion avantageuse des fonctionnaires publics qui s'effraieraient de ce travail, et qui oseraient répéter qu'il faut ajourner à la paix des projets de cette nature : c'est avec ces lâches paroles qu'on éloigne toujours les vues du bien public; laissons aux monarchies cette honteuse excuse de leur insouciance pour l'intérêt des peuples. Louis XIV, en guerre avec toute l'Europe, trouva bien les moyens de dépenser des milliards pour ses palais et ses jardins; il n'en

trouva pas pour le canal de Maintenon : il satisfit sa vanité et ses fantaisies personnelles ; mais vous, Républicains; ayez pour but constant l'utilité publique, et vous ferez de grandes choses, et vous élèverez des monumens durables, qui feront bénir à jamais le siècle de la liberté.

Ce que je viens de dire sur les chemins, sur les canaux et la navigation intérieure, s'applique à toutes les branches d'administration générale, à tous les genres d'amélioration que je ne peux développer ici, mais dont je vous occuperai successivement. L'agriculture, l'industrie, les arts, l'instruction, assiégent ma pensée et réclament vos soins. Les nouvelles de nos armées nous apprennent sans cesse qu'elles volent à de nouveaux triomphes, brisent les fers des peuples opprimés, et consolident chaque jour la République. Répondons, Citoyens, répondons dignement à ce bruit continu de la gloire républicaine : que nos bulletins décadaires apprennent aux armées que dans l'intérieur nous nous livrons avec ardeur à des travaux, à des projets dont l'utilité et les résultats puissent répondre au vœu du Gouvernement et des bons citoyens. Nous avons aussi des conquêtes à faire sur le sol même de la France ; nous pouvons vaincre aussi le cabinet de Londres sans sortir de chez nous.

Lorsque la France était asservie à tous les genres de tyrannie, que chaque province avait ses lois, ses coutumes, ses usages particuliers ; que chaque contrée portait l'empreinte de la féodalité, que les denrées et les marchandises d'une province étaient réputées objets de contrebande en passant dans un autre, que le des-

potisme le plus cruel se reproduisait à chaque pas sous des formes nouvelles et toujours plus odieuses, le génie, l'industrie et toutes les grandes idées étaient comprimées; il était, en quelque sorte, défendu de donner le jour aux conceptions hardies: mais depuis que la liberté est venue renverser tant d'abus et d'entraves, qu'elle nous a comblés de ses bienfaits, que des contrées immenses et fertiles ont été réunies à notre vaste territoire, que des barrières invincibles et naturelles en fixent par-tout les limites, que les douanes sont reculées aux frontières, il n'est plus de grandes entreprises, de projets importans, que nous ne puissions tenter et exécuter sous la direction d'un Gouvernement républicain.

O mes Concitoyens! toutes les parties du globe retentissent du bruit de votre gloire. Mais ce n'est pas assez: apprenez à toutes les nations que la France devenue libre ne se distingue pas moins par la sagesse de ses institutions et de son administration intérieure, que par sa puissance et l'éclat de ses triomphes au dehors.

Dévouez-vous donc, Citoyens, avec cette passion du bien public qui fait surmonter tous les obstacles, dévouez-vous à toutes les grandes idées, embrassez toutes les conceptions qui présentent des améliorations et des réformes salutaires: que rien n'échappe, à vos recherches, à votre active surveillance; que tous les abus disparaissent; que toutes vos démarches, vos actions, vos travaux, que tout annonce le zèle brûlant qui vous anime pour la prospérité de la République: communiquez cette énergie à vos administrés. La volonté du bien public, fortement exprimée, a un

caractère entraînant, une impulsion électrique, une force irrésistible. Parlez au nom de la Patrie; il n'est rien que vous n'obteniez d'un peuple généreux.

C'est ainsi que vous répondrez aux efforts héroïques de nos défenseurs, et qu'à leur retour vous pourrez leur dire avec une douce satisfaction, que tandis qu'ils assuraient l'indépendance de la grande Nation par leurs victoires, vous ne cessiez de vous occuper de son bonheur. C'est ainsi que vous seconderez les intentions du Gouvernement dont je suis l'organe auprès de vous, et que, dans la courte durée de vos fonctions temporaires, vous saurez réunir des titres immortels à la reconnaissance publique.

Il m'est doux de croire, Citoyens, que vous m'avez entendu, que les vœux que je viens d'exprimer sont dans vos cœurs, et que j'aurais moins à exciter qu'à seconder et diriger vos efforts.

Salut et Fraternité.

FRANÇOIS (de Neufchâteau).

EXTRAIT des registres des délibérations de l'Administration centrale du Département de la Haute-Loire.

Du 16 Ventôse, an 7 de la République française, une et indivisible.

VU la lettre du Ministre de l'Intérieur, du 27 pluviôse dernier, dans laquelle est tracée la conduite qu'ont à tenir les administrations pendant la guerre :

Ouï le Commissaire du Pouvoir exécutif,

L'ADMINISTRATION CENTRALE, considérant qu'il est du plus grand intérêt que cette lettre soit connue des administrations municipales, des fonctionnaires publics et de tous les citoyens; afin que chacun, en ce qui le concerne, remplisse la tâche qui lui est indiquée, et concoure par là à amener les heureux résultats que le Ministre de l'Intérieur et le Gouvernement attendent du vrai patriotisme, ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La lettre dont il s'agit sera imprimée au nombre de huit cents exemplaires *in-octavo*, envoyée aux Administrations municipales, et par leur intermédiaire aux agens des communes ; pour être lue et publiée pendant trois décadis consécutifs.

Il en sera aussi adressé un exemplaire à chaque membre des autorités civiles et militaires du département, et aux fonctionnaires publics.

II. Conformément aux dispositions de cette lettre, les Administrations municipales sont chargées d'inscrire en gros caractère, dans l'enceinte et à l'extérieur du lieu de leurs séances, ces mots qui doivent être toujours présens à la pensée des vrais républicains : *Guerre au Gouvernement anglais.* Cette inscription sera placée aussi dans les temples décadaires et autres lieux servant de réunion aux citoyens.

Elles développeront ce texte dans les discours publics, dans les réunions décadaires et les fêtes nationales ; et n'oublieront aucune occasion de ramener à cet objet les vœux et les efforts des citoyens.

III. Les fonctionnaires publics, dans l'étendue du département, chargés de quelque partie du service public, sont invités de placer dans l'endroit le plus apparent de leurs bureaux ou établissemens, l'inscription ci-dessus.

IV. Le président de chaque Administration municipale rendra compte à l'Administration centrale, le premier de floréal prochain au plus tard, de ce qui aura été fait dans son arrondissement pour veiller sur les droits et les propriétés des défenseurs de la patrie absens de leur foyers,

V. Enfin, le présent arrêté sera imprimé à la suite de la lettre, et en outre en placard, lu, publié, affiché, et distribué comme il est précédemment dit.

Fait et arrêté au Puy, les jour et an susdits.

Présens les citoyens JAMON, *Président*; VIDAL, MONTELLIER, [redacted] J. T. GIRARD, *Administrateurs*; MASSON, *Commissaire du Pouvoir exécutif*; GAUBERT, *Secrétaire général.*

Pour expédition conforme :

JAMON, *président.*

Par l'Administration centrale,

GAUBERT, *Secrétaire général.*

AU PUY, de l'Imprimerie de J. B. LACOMBE, Imprimeur de l'adm. du Départ. de la Haute-Loire.